

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique

Références : E.M

N° 321-2026

Objet : EXECUTION DE MESURE DE SURETE – INTERVENTION D'UNE SOCIETE DE DESINSECTISATION – RUE DE LA MARNE 44220 COUERON

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, partie législative, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de Loire Atlantique, notamment l'article 643 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DDPP-253 portant fermeture d'urgence de l'établissement « BOULANGERIE JAMET » situé 4 place Charles Gide 44220 COUERON ;

Considérant les plaintes des riverains de la rue de la Marne, notamment les habitants des numéros 10, 12 et 21, concernant une infestation d'ampleur de blattes dans toute la rue, les logements et les locaux privés attenants ;

Considérant le constat effectué le 29/05/2026 par la police municipale et un expert de la société 3D FRANCE – LOIRE ATLANTIQUE confirmant l'infestation aux adresses suscitées mais également au 4 place Charles Gide ;

Considérant que cette situation relève d'une atteinte grave et imminente à la salubrité publique et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sureté nécessaires au titre des pouvoirs de police du Maire ;

arrête

Article 1 : La Ville de Couëron mandate la société 3D FRANCE – LOIRE ATLANTIQUE, SIRET 89905332600018 sis Le petit Bois des Loups 44220 COUERON pour intervenir en urgence rue de la Marne à Couëron après accords des occupants des logements et locaux concernés pour traiter l'infestation en cours.

Article 2 : Cette exécution de mesure de sureté sera appliquée, dans les plus brefs délais, dès signature du présent arrêté.

Article 3 : Madame la directrice générale des services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



À Couëron, le 29/05/2026

Monsieur le Maire
Axel Casenave

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Transmis en Préfecture le